



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
23 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laëtitia COUR, Mme Catherine LEBON, Mme Pascale MACOURS, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Pierre AVENET, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Maëlle EVARD, Mme Cécile MARCHAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Grégory FONTENEAU, Mme Christine HEYRAUD, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU formant la majorité des membres en exercice.

5 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON
M. Florent BASLÉ ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Samuel TRAVERS ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaire de séance : M. Jean Michel GUÉNIOT
Date de convocation : le 17 mai 2022

Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 27

2022_05_23_11

Nomenclature : 7.10

Tarifs ALSH du mercredi pour l'année 2022-2023

Rapporteur : M. Frédéric SALAÛN

M. Frédéric SALAÛN indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du mercredi pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Sur proposition de la commission finances du mercredi 18 mai 2022, il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs ALSH - mercredi	Quotient familial	Journée sans repas	1/2 journée sans repas
T1	0 à 400	2,55	1,53
T2	+ 400 à 600	4,59	2,75
T3	+ 600 à 800	5,61	3,37
T4	+ 800 à 1000	7,14	4,28
T5	+ 1000 à 1200	8,16	4,90
T6	+ 1200 à 1300	8,87	5,30
T7	+ 1300 à 1500	9,59	5,71
T8	+ 1500 à 1900	10,20	6,12
T9	+ 1900	12,24	7,34
Hors commune		18,36	11,02

Tarifs des sorties selon l'activités proposée :

- supplément 1 : 5,00 €
- supplément 2 : 7,50 €
- supplément 3 : 10,00 €

Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Horaires :

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 7h15 à 19h00.

Les horaires d'accueil minimums sont :

- journée avec repas : - 9h30 / 17h00
- matin : - 9h30 / 11h45
- matin avec repas : - 9h30 / 14h00
- repas et après midi : - 11h45 / 17h00
- après-midi : - 13h00 / 17h00

Après avoir entendu et délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide la proposition telle qu'énoncée
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en œuvre de la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh